

PRÊTS

COPROPRIETES

Prêt GON2™ Mod by OTIS
TRAVAUX D'ASCENSEUR



**BÉNÉFICIER D'UN TAUX
PRÉFÉRENTIEL POUR FINANCER
VOS TRAVAUX D'ASCENSEUR**

- Taux très attractifs
- 100% des travaux financés
- Durée au choix : 2, 3, 4 ou 5 ans
- Procédure simple, formalités réduites

En partenariat avec :

OTIS



BANQUE *Solfea*

Pour un habitat
éco-efficace

BÉNÉFICIAIRES

- Syndicats de copropriétaires ou mono-propriétaires, les copropriétés étant représentées par leur syndic.

CONDITIONS FINANCIÈRES

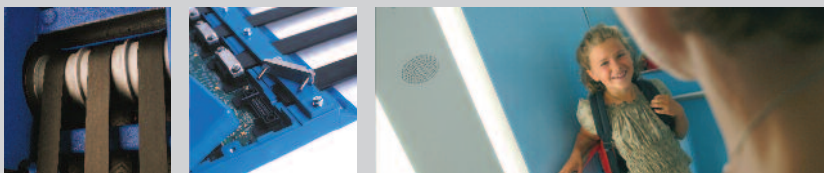
- Financement (pour tout devis supérieur à 21 500 €) à partir de 2 000 € jusqu'à concurrence du montant total du devis.
- Durées au choix de 2 à 5 ans.

VERSEMENT DES FONDS

- En une seule fois, à l'ordre du syndic des copropriétaires, sur présentation d'un Bon à Payer signé par le Syndic.

REMBOURSEMENT

- Il s'effectue par trimestrialités constantes payables à terme échu. Deux options possibles (l'option retenue s'appliquant nécessairement à tous les copropriétaires) :
 - Mode mono-payeur : prélèvement sur le compte du Syndicat des copropriétaires ou du syndic ;
 - Mode multi-payeurs : prélèvement sur le compte individuel de chaque copropriétaire participant à l'emprunt.



Pour les travaux de votre ascenseur, profitez d'un prêt de la Banque SOLFEA à taux bonifié par OTIS.

OTIS a choisi la Banque Solfea pour sa longue expérience dans le financement aux copropriétés des travaux d'amélioration des immeubles.

Pour mieux préparer vos Assemblées Générales, demandez une étude personnalisée de votre projet !

- Une cellule téléphonique à votre disposition chez OTIS : **01 46 91 62 99**
- Des interlocuteurs dédiés à la Banque SOLFEA : **01 40 17 60 06**

TRAVAUX D'ASCENSEUR GON2™ Mod par OTIS